

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 13 novembre 2018

CP2018_11_13
id. 4275

L'an deux mille dix huit, le treize novembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BESIERS (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme CABOS (pouvoir à Mme DEBIAIS), M. HENRYOT (pouvoir à Mme JALAISE), Mme RIOLS (pouvoir à M. HEBRARD)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**PROMOLOGIS
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT
POUR L'OPÉRATION D'ACQUISITION-AMÉLIORATION
DE 11 LOGEMENT PLAI - 21 RUE INGRES
COMMUNE DE MONTAUBAN**

Monsieur le Président soumet à l'examen de la commission permanente une demande de garantie d'emprunt présentée par Monsieur le Directeur administratif et financier de Promologis. Elle concerne l'opération d'acquisition-amélioration de 11 logements PLAI situés 21 rue Ingres à Montauban.

Cette acquisition a pour objet la création d'une résidence sociale qui accueillera des mères avec leurs enfants et des personnes en situation d'hébergement d'urgence. La gestion de cette résidence sera assurée par l'association Relience 82.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 1 271 116 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLAI de 40 ans	841 962 €
* Prêt PLAI de 50 ans	280 654 €
* Subvention GMCA	148 500 €
Total	1 271 116 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 1 122 616 €.

Les conditions actuelles de cet emprunt à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont définies dans le contrat n° 78295.

La garantie sollicitée du Département porte, en application de la délibération du Conseil départemental en date du 5 avril 2017, sur une somme de 449 046,40 €, soit 40 % d'un montant global de 1 122 616 €, le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération se portant garant à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 26 juillet 2018.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à Promologis, pour l'opération d'acquisition-amélioration de 11 logements PLAI situés 21 rue Ingres à Montauban, la garantie du Département à hauteur de 449 046,40 €, soit 40 % de l'emprunt souscrit ;

- Précise que le Grand Montauban communauté d'agglomération se porte garant à hauteur de 60 % de la totalité du prêt souscrit conformément à la délibération du conseil municipal en date du 26 juillet 2018 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention ainsi que le contrat de prêt correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC